

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date de la Convocation: 12 juin 2026

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

**L'an deux mille vingt six le 23 juin à 18h30**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de : Madame Virginie MEUNIER.

Étaient Présents : Virginie MEUNIER - Mario MANCUSO - Patricia DUTEL-RODI - Nathalie COLAS - Viviane BORKOWSKI, Martine MOREL, Mougwana AHMADA DJAE, Thierry MONTANGERAND, Anissa MOUMNI, Sophie DELAISSE

Absente excusée : Françoise PERSIDE (pouvoir à M. Mario MANCUSO)

**ALLOCATION EXCEPTIONNELLE D'ÉNERGIE**  
**PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS IMPOSABLES**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le budget du CCAS,

Considérant la possibilité de Monsieur le Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de reconduire l'Allocation Exceptionnelle d'Énergie pour les personnes de plus de 60 ans imposables pour l'hiver 2027. Les personnes qui bénéficieront de cette allocation percevront un montant de 46,00 € par foyer fiscal.

Composition Familiale	Revenu Imposable 2025
Personne seule	De 0,00 € à 18 000,00 €
Couple	De 0,00 € à 28 000,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-267800266-20260623-DEL IB\_26\_14

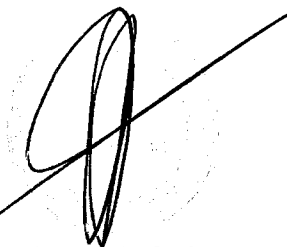
Cette allocation sera versée directement aux bénéficiaires par virement administratif.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Vice- Président à reconduire l'allocation exceptionnelle d'énergie aux personnes de plus de 60 ans retraitées imposables ou encore en activité ou cumulant les deux.

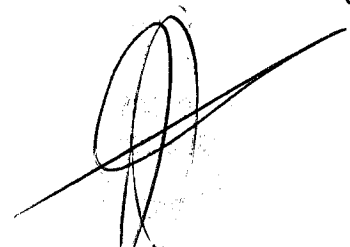
**Article 2 : DIT** que les crédits sont prévus au budget 2026, chapitre 65,Fonction 4238, Article 65138 PEAG

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le  
Et Publié le



Par délégation de la Présidente  
du CCAS,  
Le Vice-Président,  
Mario MANCUSO

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme au registre



Par délégation de la Présidente  
du CCAS,  
Le Vice-Président,  
Mario MANCUSO

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-267800266-20260623-DEL IB\_26\_14